



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

1

MOTION

Dépôt : Groupe politique CSV

N. Jean-Marie Halsdorf

09.07.2015

PL 6656

La Chambre des Députés,

considérant que la loi du 17 décembre 2010 a procédé à une réforme en profondeur de notre système des soins de santé,

que cette loi visait à préserver un système de santé basé sur la solidarité nationale, l'équité et l'accessibilité ainsi que sur la qualité de l'offre,

que, dans ce cadre, le rôle du Contrôle médical de la sécurité sociale (CMSS) consiste dans le contrôle du bien-fondé des dépenses pour prestations de soins de santé à charge du système de sécurité sociale, en évaluant l'adéquation entre l'état de santé des assurés et les ressources engagées à leur égard,

que la loi du 17 décembre 2010 a adapté et précisé les missions du CMSS, ajouté de nouvelles attributions au CMSS, i.e. l'assistance à la Caisse nationale de santé dans le cadre du contrôle des mémoires d'honoraires établis par les prestataires de soins, la possibilité de saisine de la Commission de nomenclature et précisé la collaboration du CMSS avec les autres institutions et organes,

regrettant que la loi du 17 décembre 2010 n'a pas fait l'objet d'un bilan depuis son entrée en vigueur,

considérant que le projet de loi n°6656 modifiant e.a. les attributions du Contrôle médical de la sécurité sociale a pour ambition de parfaire la réforme initiée en 2010,

considérant que le maintien de la qualité de notre secteur des soins de santé une planification sérieuse du secteur hospitalier est de mise,

que l'évaluation de la qualité des prestations de soins est partant un objectif essentiel dans le développement de tout système de santé,

invite le Gouvernement

à établir avant la fin de la présente législature un bilan de la présente réforme ensemble avec celle introduite par la loi du 17 décembre 2010 et à procéder, le cas échéant, aux adaptations qui s'imposent,

à procéder dans les meilleurs délais à l'établissement d'un nouveau plan hospitalier en tenant compte du débat ayant eu lieu le 19 novembre 2014 à la Chambre des Députés à la suite de la déclaration de Madame le Ministre de la Santé relative à la présentation du projet de plan hospitalier, avec l'objectif d'améliorer l'offre des soins de santé au niveau national,

à faire avancer les travaux pour l'introduction d'une nouvelle nomenclature et d'un financement plus transparent du secteur de la santé en général et du secteur hospitalier en particulier

Andrius

S. ANDRIUS

Kamden

M. Arendt